

Image not found or type unknown



Vente d'oeuvres d'art par les amateurs

Par **mfluder**, le **12/01/2010** à **19:05**

Bonjour,

Peintre amateur, je souhaiterais savoir dans quelle mesure j'ai le droit de vendre mes oeuvres au public. Puis-je le faire chez moi, sur un marché, dans une galerie associative ou une maison de quartier...

Ma question ne porte pas sur les conditions fiscales à remplir mais sur le droit de vendre et si oui dans quelles conditions de lieu, de limite de revenus...

Je souhaiterais également savoir si une collectivité territoriale a le droit d'organiser des expositions ou salons d'amateurs en les autorisant à vendre des oeuvres présentées.

Merci pour votre réponse.

mfluder